

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 30/09/2025

N/Réf. : AND20338_748_PU

Gest. : AH/KB

NOVA : 01/SFD/1996249

Corr DU: Karolien BOGAERTS
Cécile Bero

ANDERLECHT. Rue d'Aumale, 1A

(= partie avant en zone de protection de la Collégiale Saints-Pierre et Guidon classée comme monument)

PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité une lucarne arrière, une terrasse et un auvent

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

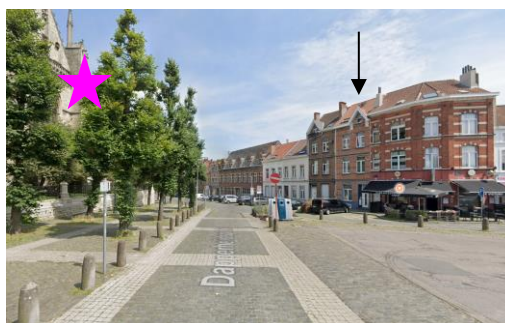
En réponse à votre courrier du 01/09/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 24/09/2025, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien ©
Brugis



État existant des façades à rue © Google
Streetview

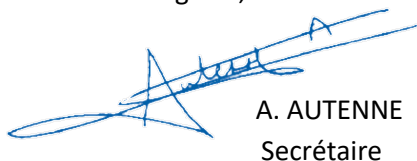


Localisation du bien © Google Streetview

La CRMS émet un avis défavorable sur la régularisation des menuiseries et de la corniche en façade avant, qui ne valorisent pas les perspectives vers et depuis l'église classée.

Pour contribuer à la requalification du contexte de la collégiale et rétablir la symétrie des maisons jumelles (dont le bien concerné constitue la partie droite) il est recommandé de remplacer la porte actuelle par un modèle identique à celle du n° 3 mitoyen de gauche et d'en faire de même pour la corniche. La CRMS recommande aussi de remplacer les châssis en PVC par des châssis qualitatifs en bois, lorsque leur renouvellement s'imposera.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président